

En octobre 2019, le gouvernement du Québec et les représentants du milieu municipal ont conclu le partenariat 2020-2024. Avec cette nouvelle entente, le milieu municipal bénéficiera de gains de 1,2 G\$ générés par de nouvelles initiatives, entre autres par la création du Fonds régions et ruralité. Cette entente permettra de dynamiser l'ensemble des municipalités.

Signée par Monsieur le sous-ministre Frédéric Guay, en mars 2020, cette entente délègue à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi la gestion des sommes afin de réaliser des projets portant sur les enjeux suivants :

- 1) La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- 2) Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- 3) La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- 4) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- 5) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- 6) Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'il aura défini à cette fin.

PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION

La MRC d'Abitibi est placée au cœur de la nouvelle gouvernance, permettant ainsi de prendre toute mesure afin de favoriser le développement des communautés de son territoire. À cet effet, la MRC d'Abitibi a adopté le 14 décembre 2022 les priorités d'intervention suivantes pour la l'année 2023 :

- 1** Développement durable : Assurer la mise en valeur et le développement de son territoire en cohésion avec les principes de base de développement durable ;
- 2** Attraction et rétention : Assurer le leadership en matière d'attraction et de rétention de la population ;
- 3** Dynamique territoriale : Favoriser l'accès et le maintien de service de proximité et améliorer la qualité de vie ;
- 4** Gouvernance : Reconnaître le leadership, autant au niveau local que régional, une démocratie participative, des organisations concertées et des réalisations collectives ;
- 5** Économie : Encourager la diversification et la prospérité des entreprises et l'innovation des entrepreneurs